



# Appel à projets exploratoires 2019

## 1 - Objectifs et orientations de l'appel

L'Appel à Projets Exploratoires (APEX) est ouvert à l'ensemble des laboratoires inscrits dans le périmètre de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse.

Ce nouvel appel à projet de la MSHS-T a pour objectif de promouvoir des recherches exploratoires portant sur des problématiques originales et/ou risquées pluridisciplinaires dont les SHS sont les pilotes au niveau du site toulousain.

Le projet a une durée d'exécution de 10 mois qui va de fin janvier à fin novembre de l'année d'obtention du projet.

Ces projets doivent présenter un caractère inédit, notamment lorsque les équipes travaillent déjà ensemble.

L'un des objectifs majeurs de cet appel est l'émergence de nouvelles idées ou thématiques qui seront susceptibles à terme d'avoir un impact scientifique et/ou sociétal susceptible de déboucher sur des projets de recherche structurants pour le site toulousain.

Dans tous les cas, il sera demandé de **démontrer la forte valeur ajoutée scientifique et/ou sociétale** de cette nouvelle thématique ou de cette nouvelle approche méthodologique.

Une thématique de recherche nouvelle et pluridisciplinaire se définit par le fait qu'elle est **absente des thématiques affichées au moment de l'appel par les laboratoires du site toulousain ou qu'elle propose une approche particulièrement innovante.**

## 2 - Financement

Pour cette édition 2019, la MSHST soutiendra 5 projets.

Chaque projet **beneficiera d'un soutien limité à 9000 € maximum.**

Les projets auront une durée limitée à 12 mois, les dépenses devront être effectuées au plus tard le 15 novembre 2019.

**Le financement s'étalera de février à novembre de l'année civile.**

## 3 - Critères de recevabilité des candidatures

Pour être éligibles, les candidatures devront satisfaire aux critères suivants :

- le porteur du projet doit appartenir à l'un des laboratoires de recherche inscrits dans le périmètre de la MSHS-T
- le projet doit être *un projet inter/pluridisciplinaire*
- le projet doit mettre en avant le caractère émergent ou novateur
- le projet doit démontrer qu'aucun laboratoire et/ou organisation de recherche de l'Université de Toulouse ne travaille déjà sur cette thématique et/ou que la méthodologie ou l'approche employée est totalement nouvelle et vient compléter des recherches en cours sur le sujet.
- Une description très précise du consortium de chercheuses et chercheurs du projet et l'apport de chacune et chacun dans celui-ci.
- les projets doivent intégrer *au minimum deux laboratoires (dont au moins un en SHS) ou équipes appartenant à au moins deux établissements du site toulousain*
- le porteur doit être dans un des six domaines des SHS
  
- le projet doit **démontrer la forte valeur ajoutée scientifique et sociétale** de cette nouvelle thématique ou de cette nouvelle approche méthodologique.
  
- Le caractère pluridisciplinaire de cette thématique devra être visible via 1/ l'implication d'au moins deux domaines de SHS (cf. figure 1) ou 2/ d'un domaine SHS et un autre domaine scientifique issue des sciences de l'ingénieur, de la terre, de la santé, etc.

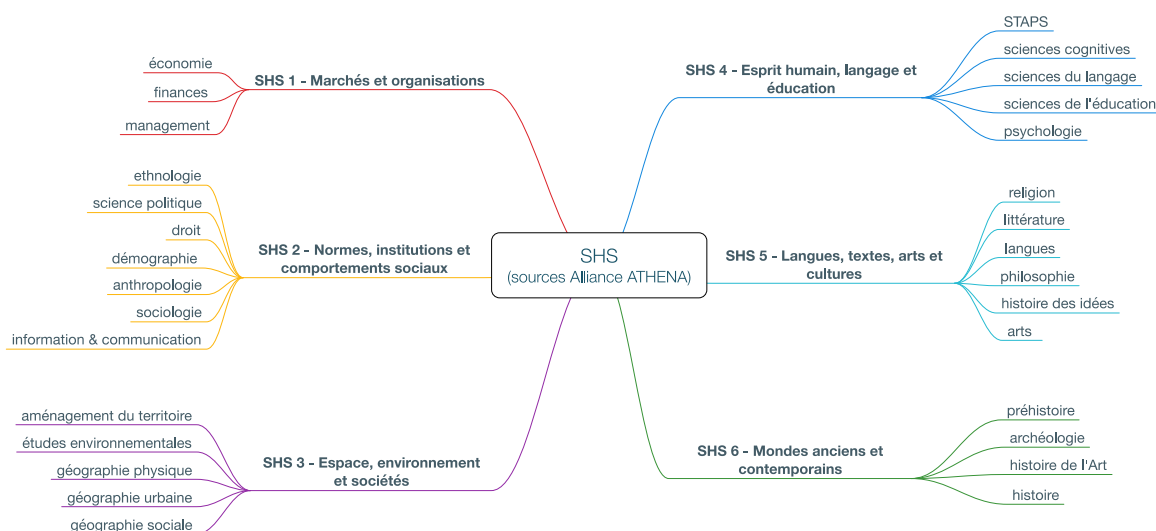


Figure 1 : Domaines et sous-domaines des SHS (sources : Alliance Athena)

#### 4 -Critères d'éligibilité des dépenses

##### **Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :**

- les frais de gestion
- l'achat de matériel informatique
- les dépenses relevant des frais généraux et du fonctionnement des laboratoires ;
- les allocations de thèse
- les salaires (CDD, vacances ou formation)

##### **Sont éligibles exclusivement les dépenses suivantes :**

- les déplacements directement liés au projet
- les hébergements directement liés au projet
- la restauration (*si elle est liée directement au projet*)
- pour les gratifications de stagiaires au niveau Master (*les demandes seront traitées au cas par cas.*)

*Au niveau de l'utilisation des dépenses, les engagements devront se situer entre le 1<sup>er</sup> Février 2019 et au plus tard le 15 Novembre 2019.*

#### 5 - Valorisation

L'objectif final est de tester la validité et la pérennité de cette nouvelle thématique et d'envisager son inscription à long terme dans le paysage scientifique toulousain.

Le rapport final comportera un programme de recherche à moyen ou long terme et une proposition d'inscription dans le paysage scientifique toulousain. La partie publique de ce rapport sera publié sur le site de la MSHS-T.

#### 6 - Engagement et pièces complémentaires

**La MSHS-T se réserve le droit d'annuler le financement si les engagements ci-dessous ne sont pas respectés.**

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

- *respecter les délais et les procédures relatives à la gestion d'un projet à la MSHS-T : la mention des échéances, la justification précise du calendrier et des dépenses (obligatoire) (échéancier détaillé – diagramme de Gantt)*
- *remettre un bilan scientifique et financier à la fin du projet*
- *fournir un résumé du projet en français et en anglais (10 lignes maximum) résumé qui servira ultérieurement à la communication des projets retenus (rédaction sous une forme impersonnelle) et mis en ligne sur le site de la MSHS-T.*
- *citer la MSHS et apposer le logo « financé par la MSHS » dans toutes les communications et publications produites dans le cadre de ce projet*

## 7 – Modalités de soumission

**Le dossier complet doit être transmis uniquement par voie électronique au plus tard le 21 Décembre 2018 à 12 h obligatoirement à l'adresse suivante : [mshst-appel@univ-tlse2.fr](mailto:mshst-appel@univ-tlse2.fr)**

Les documents peuvent également être téléchargés sur : <http://mshs.univ-toulouse.fr/> **Rubrique « Appels à projets »**

Les projets seront soumis à l'avis d'experts mi-Janvier 2019. Les évaluations seront connues durant cette même période.

Les résultats concernant le financement et le soutien seront communiqués aux porteurs de projets fin Janvier.

Une réunion d'information sera proposée aux lauréats fin Janvier pour expliquer les modalités de réalisation du projet.

L'équipe de la MSHS-T répondra à leurs interrogations sur la mise en place administrative et financière de leur projet.

*Contact pour l'Appel à Projet 2019 : Danièle Dattas, chargée des partenariats  
([daniele.dattas@univ-tlse2.fr](mailto:daniele.dattas@univ-tlse2.fr))*

## 8– Calendrier

**Lancement de l'appel à programme 2019 : 2 Novembre 2018**

**Date limite de candidature : 21 Décembre 2018**

Expertise des projets : **18 Janvier 2019**

Résultats concernant le financement et le soutien : **21 Janvier 2019**

Réunion d'information proposée aux lauréats : **25 Janvier 2019**